



**ARRETE** portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2026

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES  
TERRITORIAUX**

Accès au grade d'adjoint **technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Saint Ouen de Thouberville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>M. POCHON Christophe</b> , <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 11</i> <i>par ancienneté</i>	2	<b>01/04/ 2026</b> <b>Favorable</b>

Total promouvables : 5

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Madame Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Saint-Ouen-de-Thouberville, le 5 février 2026

Notifié à l'intéressé le .....

Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI

Monsieur Christophe POCHON

